

Chelles : nos propositions pour les Municipales 2026

Qui sommes-nous ?

Chelles à Vélo est le groupe local de l'association francilienne [Mieux se Déplacer à Bicyclette \(MDB\)](#), créée en 1974 et forte de plus de 3 000 adhérent·es en Île-de-France. Notre objectif : promouvoir le vélo comme mode de déplacement du quotidien, accessible à toutes et tous.

Présente à Chelles depuis janvier 2024, notre dynamique locale rassemble aujourd'hui 18 adhérent·es chellois·es. En deux ans, nous avons organisé ou coorganisé des événements fédérateurs tels que **Fiesta Vélo**, **Banlieue Est à Vélo**, le départ de la **Convergence vers Paris**, ainsi que des balades locales conviviales.

Nous menons également un travail de sensibilisation et de plaidoyer auprès des habitant·es, des commerçant·es et des collectivités.

Notre association a recueilli les propositions des candidats concernant l'amélioration et le développement des déplacements à vélo sur notre territoire. Nous avons invité les candidats à nous faire part de [leurs idées et engagements concrets](#) pour favoriser la pratique du vélo, tant pour les déplacements quotidiens que pour les loisirs et de connaître leur position sur les grandes actions à mettre en œuvre, en s'appuyant notamment sur les résultats du Baromètre Vélo.



Un constat clair : les Chellois et Chelloises veulent plus de vélo

En 2025, **209 personnes** ont répondu au [Baromètre Vélo pour Chelles](#) avec comme résultat, une progression encourageante de la note globale, passant de **E (défavorable)** en 2021 à **D (moyennement favorable)** en 2025.

Cette amélioration montre que des efforts ont été faits. Une attente forte demeure : les usagers réclament des aménagements continus, sécurisés et cohérents.

Notre enquête sur [les modes de déplacement et les commerces locaux](#) confirme également que le vélo est un levier d'attractivité commerciale : un centre-ville apaisé bénéficie aux commerces de proximité.



Les municipales 2026 sont donc une opportunité majeure pour franchir un cap.

Nos propositions pour une politique cyclable ambitieuse

1. Une vision politique volontaire

- Instaurer le principe de **1 € investi dans la voirie = 1 € investi dans la marche et les mobilités actives**.
- Mettre en place un **comité vélo** réunissant élus, agents de la mairie, associations et commerçants deux à trois fois par an.
- Faire de **Mai à Vélo** un événement phare local sur tout le mois de mai.
- Favoriser l'installation d'un vendeur et réparateur vélo
- Dédier une ligne du budget aux actions de promotions des déplacements en mobilité douce.
- Appliquer strictement la **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** et la loi LAURE lors de toute rénovation de voirie, avec obligation d'aménagement cyclable.

2. Des infrastructures continues et sécurisées

Réduire les discontinuités

Il est indispensable d'assurer des continuités cyclables entre Chelles et les communes voisines, notamment vers les pôles d'emploi, les gares et les établissements scolaires. Par exemple, améliorer la connexion entre le centre-ville et les Coudreaux, la ZI Trentaine, Montfermeil – Clichy et Bords de Marne.

Aménager les axes prioritaires

Dans le Baromètre Vélo 2025, les usagers identifient en priorité l'aménagement de l'avenue de la Résistance, l'avenue Sylvie et le tracé du VIF4.

Apaiser la circulation

- Faire du **30 km/h la norme en ville**, avec des aménagements réellement contraignants.
- Revoir les **plans de circulation** pour limiter le trafic de transit.
- Améliorer la cohabitation vélos/voitures dans **les rues étroites** pavillonnaires (repenser la circulation et le stationnement)
- Supprimer les configurations type « autoroute urbaine » : **transformer les doubles voies** en voies de bus, pistes cyclables ou trottoirs élargis et végétalisés (ex. Gendarme Castermant, François Trinquant, Jean Jaurès, Mendès France).
- Installer des **sas vélo** aux feux et des panneaux M12 (« cédez-le-passage cycliste »)
- Positionner **les pictogrammes vélo au centre de la voie**, et non tout à droite, dans la zone d'emportierage.

Des espaces publics plus vivants

- **Piétonniser ponctuellement** l'av. Résistance et la rue Gambetta lors d'événements festifs.
- Mettre en œuvre des « **rues aux écoles** » et des « **vélo-rues** ».
- En concertation avec les habitants et les commerçants, **étudier la piétonisation de la rue Gambetta** (secteur commerces), conserver des stationnements-minutes le long du square, développer les terrasses, végétalisation, aires de jeux et installer des arceaux vélos.
- Mettre en place un **stationnement « minute »** dans les rues perpendiculaires aux avenues commerçantes.

- **Développer des parkings aux abords du centre ville** commerçants permettant de supprimer le stationnement en surface dans les avenues du centre. Objectif apaiser le centre ville et lui donner une identité.
- Développer l'interconnexion par **voie douces des 3 pôles commerçants de Chelles** : rue Gambetta, Av. Résistance et Av. Sylvie.
- Privilégier et soutenir le vélo **pour se rendre quotidiennement sur les pôles d'attractivité** : promotion du « vélotaf ».

Entretien l'existant

Consacrer un budget annuel dédié à la **maintenance des pistes** (racines, fissures, nids-de-poule).

3. Stationnement vélo : une priorité immédiate

Le Baromètre Vélo souligne le manque de stationnements, notamment autour de la gare, le long de l'avenue de la Résistance et à proximité des commerces et équipements publics.

Nous demandons :

- l'installation davantage d'**arceaux fixes** aux abords des commerces et des services publics
- des **stationnements mobiles** lors des grands événements (par exemple des barrières dédiées)
- le **remplacement des places de stationnement automobile supprimées** (application LOM – 5 mètres avant passages piétons) par des arceaux ou de la végétalisation

4. Écoles et vélos

- Généraliser le **Savoir Rouler à Vélo (SRAV)** dans les écoles avec intervenants spécialisés.
- Interdire la circulation automobile aux **abords des écoles** aux heures d'entrée et de sortie.
- Créer des « **rues aux écoles** » piétonnes.
- Revoir les **plans de circulation** pour apaiser les abords des écoles et protéger les enfants.

5. Exemplarité et application des règles

- Développer des patrouilles de **police municipale à vélo**.
- Privilégier le **déplacement à vélo des élus** dans le cadre de leurs activités municipales.
- Sanctionner systématiquement les **stationnements automobiles sur trottoirs et pistes cyclables**.
- Sanctionner le stationnement des **2 roues motorisés dans les arceaux vélos**.
- **Communiquer** activement sur la **ville apaisée** et le respect des usagers vulnérables, sur les canaux de la mairie (réseaux sociaux, Chelles Mag...).

Développer le vélo à Chelles, c'est...

Améliorer la sécurité routière, réduire la pollution et le bruit, favoriser la santé des habitants, soutenir les commerces de proximité, rendre la ville plus attractive et plus conviviale.

Voir les engagements des candidats